

Préparez votre apprentie ou votre apprenti
avec la trousse à outils pour marraine ou
parrain de Métiers spécialisés Ontario

LA TROUSSE À Outils



CE QUE RENFERME LA TROUSSE À OUTILS POUR LE PARRAINAGE D'UNE APPRENTIE OU D'UN APPRENTI

En Ontario, la marraine ou le parrain est habituellement l'employeur de l'apprentie ou de l'apprenti, et est responsable de veiller à ce que cette personne reçoive la formation requise dans le cadre d'un programme d'apprentissage. Les marraines et les parrains jouent un rôle essentiel dans la formation de la main-d'œuvre de demain en formant la prochaine génération de professionnels des métiers spécialisés.

Cette trousse à outils vous accompagnera tout au long du processus permettant de devenir marraine ou parrain en Ontario. Vous découvrirez comment appuyer de façon efficace votre apprentie ou apprenti en leur fournissant les conseils et les ressources dont ils ont besoin pour réussir. Vous apprendrez également la marche à suivre pour présenter une demande d'aide financière, pour faire en sorte que vous et votre apprentie ou apprenti disposiez des moyens financiers nécessaires à la réussite de la formation.

Pour en savoir plus sur le parrainage, veuillez communiquer avec Métiers spécialisés Ontario par courriel à info@skilledtradesontario.ca



COMMENT PARRAINER UNE APPRENTIE OU UN APPRENTI

La formation en milieu de travail est un élément clé de tous les programmes d'apprentissage. Avant de parrainer une apprentie ou un apprenti, vous ou les responsables de la formation devez vous assurer de prendre connaissance de notre processus de demande :

Étape 1 : Évaluer la capacité de formation

- Assurez-vous de disposer des compétences, des installations, du personnel et du matériel nécessaires à la prestation de la formation, conformément au registre de la norme de formation par l'apprentissage ou au sommaire de la formation.

Étape 2 : Signer une entente de parrainage

- Si vous n'avez jamais parrainé une apprentie ou un apprenti en Ontario, vous devez être approuvé par Métiers spécialisés Ontario avant de pouvoir conclure une entente de formation avec une apprentie ou un apprenti.

Étape 3 : Trouver une apprentie ou un apprenti

- Veuillez consulter nos guichets-emplois en ligne ou obtenez de l'aide en matière de recrutement en personne sur Emploi Ontario ou auprès du PAJO.

Étape 4 : Présenter une demande d'apprentissage

- Vous devez soumettre une demande de formation par l'apprentissage en ligne sur le portail de Métiers spécialisés Ontario.

COMMENT PARRAINER UNE APPRENTIE OU UN APPRENTI

Étape 5 : Signer une entente de formation

- Une fois approuvés, vous et la candidate ou le candidat à l'apprentissage remplirez une entente de formation qui sera ensuite enregistrée par Métiers spécialisés Ontario.

Étape 6 : Veiller à la formation de l'apprentie ou apprenti

- Passez régulièrement en revue la norme de formation avec l'apprentie ou l'apprenti et validez les compétences acquises. Suivez les normes du programme du Sceau rouge, le cas échéant.
- Aider votre apprentie ou votre apprenti à réussir, c'est s'assurer qu'elle ou il a le temps de suivre une formation en classe. Le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences (MTIFDC) gère actuellement la formation scolaire des apprenti(e)s. Si la ou le vôtre est admissible à suivre une formation en classe, le MTIFDC lui enverra une notification. Encouragez vos apprenti(e)s à saisir deux préférences en matière de scolarité dans le portail pour faire en sorte qu'ils reçoivent une proposition d'enseignement. Les apprenti(e)s sont admissibles à l'assurance-emploi (AE) pendant cette période.

Étape 7 : Confirmer l'achèvement du programme d'apprentissage

- Téléchargez et remplissez le [Formulaire d'achèvement de la formation de Métiers spécialisés Ontario](#).

Veillez prendre note : Pour mettre fin à votre entente avant la fin du programme, soumettez une [Demande de résiliation d'un contrat d'apprentissage enregistré](#) à Métiers spécialisés Ontario.

PRÉPAREZ VOTRE APPRENTIE OU APPRENTI À LA RÉUSSITE

Utilisez son Registre

- Confirmez l'acquisition de chaque compétence au fur et à mesure que votre apprentie ou apprenti démontre sa maîtrise.
- Les registres constituent un excellent guide d'étude pour aider les apprenti(e)s à se préparer à leur examen.
- L'examen en vue de l'obtention d'un certificat de qualification (CQ) se fonde directement sur le contenu du registre, notamment :
 - les normes spécifiques en matière de compétences et de formation;
 - les lignes directrices en matière de sécurité;
 - les critères de qualification.
- En ce qui concerne les métiers du programme de Sceau rouge, les apprenti(e)s devraient également prendre connaissance des analyses nationales de professions (ANP) et de la Norme professionnelle du Sceau rouge (NPSR).
- Soumettez une attestation en plus du Formulaire d'achèvement de la formation.

AIDE FINANCIÈRE À L'INTENTION DES MARRAINES ET DES PARRAINS

Des fonds sont disponibles pour les marraines et les parrains à chaque étape du parcours de leur apprentie ou apprenti. Pour toute question relative à l'aide financière, veuillez vous rendre dans un bureau d'Emploi Ontario géré par le ministère près de chez vous.

[CLIQUEZ ICI POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES MESURES D'AIDE FINANCIÈRE](#)

1

Un paiement de 1 000 \$ pour chaque apprentie ou apprenti nouvellement inscrit(e) auprès de Métiers spécialisés Ontario, âgé(e) de moins de 25 ans et issu(e) d'un groupe sous-représenté. Vous pouvez percevoir 10 % du salaire d'une apprentie ou d'un apprenti qui suit une formation dans un métier Sceau rouge (jusqu'à concurrence de 2 000 \$) pendant les deux premières années.

2

Un paiement de 1 000 \$ pour chaque niveau de formation en classe réalisé par l'apprentie ou l'apprenti, jusqu'à un maximum de quatre niveaux (le cas échéant). Un paiement supplémentaire de 1 000 \$ pour chaque apprentie ou apprenti de moins de 25 ans qui s'identifie comme membre d'un groupe sous-représenté.

3

Un paiement de 1 000 \$ pour chaque niveau de formation en classe réalisé par l'apprentie ou l'apprenti, jusqu'à un maximum de quatre niveaux (le cas échéant). Un paiement supplémentaire de 1 000 \$ pour chaque apprentie ou apprenti de moins de 25 ans qui s'identifie comme membre d'un groupe sous-représenté.

LE PARCOURS DE PARRAINAGE DE L'APPRENTIE OU APPRENTI

Les employeurs admissibles peuvent recevoir jusqu'à 17 000 \$ en subventions provinciales.

PARRAINER UNE APPRENTIE OU UN APPRENTI

- Enregistrez vos apprenti(e)s auprès de Métiers spécialisés Ontario en signant un contrat d'apprentissage, puis en l'enregistrant, une fois qu'ils ont été admis dans un programme d'apprentissage. Le contrat d'apprentissage enregistré constitue une entente entre Métiers spécialisés Ontario, l'apprentie ou apprenti et le parrain ou la marraine.

+1,000 \$

pour chaque apprentie ou apprenti nouvellement inscrit(e)

[CLIQUEZ ICI POUR EN SAVOIR PLUS SUR L'AIDE FINANCIÈRE](#)

ENVOYEZ-LES À L'ÉCOLE

- Avec vos apprenti(e)s, planifiez une formation en classe, une fois qu'ils ont reçu un avis de formation du ministère. Encouragez-les à garder leurs coordonnées à jour dans le portail pour s'assurer de recevoir les dernières notifications.



+1,000 \$

pour chaque niveau de formation en classe réalisé par l'apprentie ou l'apprenti

[CLIQUEZ ICI POUR EN SAVOIR PLUS SUR L'AIDE FINANCIÈRE](#)

ENSEIGNEMENT SUR LES LIEUX DE TRAVAIL

- Imprimez leur registre, et servez-vous-en pour suivre leur formation sur les lieux de travail.
- Le registre comprend les compétences et les tâches particulières à maîtriser, les directives de santé et sécurité, et les points de référence des compétences.
- Confirmez l'acquisition de chaque compétence au fur et à mesure que votre apprentie ou apprenti démontre sa maîtrise.
- La consultation de son registre, des analyses nationales de professions et de la Norme professionnelle du Sceau rouge aidera votre apprentie ou apprenti à se préparer pour son examen de certification.

TERMINER UN APPRENTISSAGE

- Aidez vos apprenti(e)s à terminer toutes les formations en classe et sur les lieux de travail requises, et à confirmer officiellement l'achèvement de leur programme en vue d'obtenir leur certificat d'apprentissage auprès de Métiers spécialisés Ontario, en soumettant par courriel leurs formulaires et documents à completions@skilledtradesontario.ca.
- Certains métiers font l'objet d'un examen de certification. Aidez vos apprenti(e)s à se préparer à l'aide des ressources accessibles sur notre site Web.

[CLIQUEZ ICI POUR EN SAVOIR PLUS SUR L'AIDE FINANCIÈRE](#)

+1,000 \$

lorsque vos apprenti(e)s obtiennent la certification la plus élevée dans leur métier

1

2

3

4

CERTIFICATE

ENCOURAGEZ D'AUTRES EMPLOYEURS À PARRAINER UNE APPRENTIE OU UN APPRENTI!

- Engager une apprentie ou un apprenti permet de former la prochaine génération du monde du travail. Pendant que vous formez une apprentie ou un apprenti aux normes provinciales et nationales (Sceau rouge) de l'industrie, vous formez également cette personne à comprendre votre milieu de travail unique.
- Les personnes en apprentissage sont plus susceptibles de rester fidèles aux entreprises qui investissent dans leur formation et leur réussite à long terme (source : Rapport du Forum canadien de l'apprentissage, 2010).
- En effectuant un parrainage, vous pourriez être admissible à des subventions et à des crédits d'impôt fédéraux lorsque vous formez ou embauchez une apprentie ou un apprenti.
- Recruter des apprenties et des apprenti(e)s potentiels par le biais du Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO) peut également s'avérer une solution rentable pour former et retenir de jeunes talents. Les collèges locaux, les écoles secondaires locales et le Programme de préapprentissage peuvent vous aider à trouver les meilleurs talents et à vous jumeler avec la candidate ou le candidat à l'apprentissage le plus qualifié.